

TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS



Manuel du candidat

TCF pour l'accès à la nationalité française



Table des matières

INTRODUCTION.....	7
L'ENGAGEMENT QUALITE DU TCF	8
TCF pour l'accès à la nationalité française	10
Supports de passation	11
TCF : le public	12
TCF POUR L'ACCES A LA NATIONALITE FRANÇAISE : DESCRIPTION GENERALE	14
Épreuves obligatoires	14
TCF POUR L'ACCES A LA NATIONALITE FRANÇAISE : LES DIFFERENTES EPREUVES	15
• Épreuve de compréhension orale : 29 items, 25 minutes.....	15
• Épreuve de compréhension écrite : 29 items, 45 minutes.....	16
• Épreuve de production écrite : 3 tâches, 30 minutes	16

• Épreuve d'expression orale : 10 minutes	19
TCF : NIVEAUX EVALUES.....	22
TCF : LES RESULTATS	24
• un score détaillé pour l'épreuve de compréhension orale assorti d'une indication de niveau ;	24
• un score détaillé pour l'épreuve de compréhension écrite assorti d'une indication de niveau ;	24
• une indication de niveau assortie d'une note du 20 points pour l'épreuve d'expression écrite.	24
• une indication de niveau assortie d'une note sur 20 points pour l'épreuve d'expression orale ;	24
• une mention qui précise si le niveau global B1 a été atteint par le candidat.....	24
Correction des épreuves.....	25
Demande de recorection des épreuves d'expression écrite et orale	25
Calcul des scores	26
TCF : LES CENTRES DE PASSATION DU TCF	28
TCF : MODALITES D'INSCRIPTION.....	29
TCF POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	30
TCF : LA PASSATION	31

• Les épreuves collectives de compréhension orale et de compréhension écrite.....	31
Conseils et recommandations	32
• L'épreuve collective de production écrite	32
• L'épreuve individuelle d'expression orale.....	33
TCF : LA PREPARATION	34
TCF : EXEMPLES D'EPREUVES.....	34
• Épreuve obligatoire de compréhension orale	35
• Épreuve obligatoire de compréhension orale	39
• Épreuve obligatoire d'expression écrite.....	42
• Épreuve obligatoire d'expression orale.....	43
TCF : QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES.....	43
SANCTIONS EN CAS DE FRAUDE ET FALSIFICATION	44
COMMENT MES DONNEES PERSONNELLES SERONT-ELLES TRAITEES ?	45
Annexes	47

1. La feuille de réponses	47
2. TCF : l'attestation.....	48
CORRIGES DES EPREUVES OBLIGATOIRES	49
POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE	50
• Contactez le CIEP : tcf@ciep.fr	50
• Consultez notre site : http://www.ciep.fr/tcf-anf/index.php	50
• Contactez votre centre agréé http://www.ciep.fr/tcf-anf/annuaire_centres.php	50

Partie I

Découvrir le TCF

Introduction

Le TCF est le **test de niveau linguistique** des ministères français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

À ce titre, il est donc reconnu par la direction de l'enseignement supérieur, par les autorités universitaires et par les centres de formation en langues ainsi que par le monde professionnel.

Le présent manuel contient une présentation détaillée du TCF. Vous y trouverez tout renseignement pratique concernant le déroulement des épreuves du TCF, les procédures d'inscription et de passation.

Le manuel constitue un outil essentiel pour prendre connaissance des procédures d'inscription et de passation du TCF.

L'engagement qualité du TCF

La conception du TCF repose sur une méthodologie d'une extrême rigueur scientifique : il s'agit d'un test standardisé, calibré et étalonné. Tout au long des sessions et quelle que soit la version du test, les résultats restent comparables et assurent un positionnement fiable des candidats sur une échelle de six niveaux de connaissance allant de « élémentaire » (A1) à « supérieur avancé » (C2). Ces niveaux correspondent à ceux qui ont été définis par le Conseil de l'Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

La souplesse et la simplicité du TCF en font un instrument commode qui répond aux besoins de tous ceux qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent faire valider leur niveau de français.

Établissement public en charge de l'international relevant du ministère de l'Éducation nationale, **France éducation international de Sèvres**, qui abrite et préside la Commission nationale du **DEL F**¹ et du **DAL F**, coordonne le TCF et assure l'ensemble de sa gestion administrative et pédagogique.

Le DEL F (diplôme d'études en langue française) et le DAL F (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français délivrés par le ministère de l'Éducation nationale français.

Pour la description de ces épreuves, consultez notre site <http://www.ciep.fr> à la rubrique DEL F DAL F.

Le TCF est un test de niveau linguistique qui ne conduit pas à un diplôme, mais à une attestation. Comme pour tous les tests de langue, cette attestation est valable deux ans alors que les diplômes sont valables toute la vie.

¹ Le DEL F (Diplôme d'études en langue française) et le DAL F (Diplôme approfondi de langue française) : uniques diplômes officiels de français langue étrangère, ils ont été créés en 1985 (arrêté du 22 mai 1985 du ministère de l'Éducation nationale) et modifiés en 2005.

France éducation international est internationalement reconnu pour son expertise dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et des compétences en langues. À ce titre, il est membre du groupe ALTE (Association des centres d'évaluation en langues en Europe) qui regroupe les certifications européennes alignées sur les niveaux du Conseil de l'Europe et élaborées dans le respect des exigences de qualité.

Le TCF bénéficie depuis 2003 d'un certificat de qualité Norme ISO 9001, version 2000, pour son système de conception et de gestion des tests, et depuis 2018, dans la version 2015 de la norme.



TCF pour l'accès à la nationalité française

Le Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française, TCF pour l'accès à la nationalité française, est un **test de niveau linguistique** en français répondant aux dispositions du décret du 30 décembre 2019 du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française. Les personnes qui souhaitent acquérir la nationalité française par naturalisation ou par mariage pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en présentant une attestation du TCF pour l'accès à la nationalité française.

Le TCF pour l'accès à la nationalité française comprend **quatre épreuves**.

Il évalue les compétences en français langue générale des candidats non francophones en **compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale et écrite**. Le TCF pour l'accès à la nationalité française se présente sous la forme de 29 questions à choix multiple pour la compréhension orale, de 29 questions à choix multiples pour la compréhension écrite, chaque question n'ayant qu'une seule réponse correcte, de 3 tâches pour la production orale et de 3 tâches pour la production écrite. Toutes les épreuves du TCF sont organisées par niveau de difficulté progressive. Le résultat obtenu au test donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau** (valable 2 ans).

Supports de passation

Le test peut se présenter sous la forme d'un livret (papier/crayon) et d'une feuille de réponses. Les épreuves de compréhension orale, de compréhension écrite et d'expression écrite est passée collectivement et l'épreuve d'expression orale est passée individuellement, dans les centres agréés, aux dates fixées par ceux-ci. Certains centres disposant d'un équipement spécifique peuvent également faire passer l'épreuve de compréhension orale du TCF en version électronique, sur ordinateur (TCF SO).

TCF : le public

Toute personne ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre d'une demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou par mariage** afin de faire valider, de façon **simple, fiable et rapide**, ses connaissances et ses compétences en français oral et écrit.

Une attestation du TCF pour l'accès à la nationalité française vous sera demandée par les services de la préfecture chargés des dossiers de demande d'acquisition de la nationalité française. Le niveau minimum requis est **B1 (niveau 3)** qui est atteint quand le candidat obtient simultanément :

- un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension orale ;
- un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension écrite ;
- une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale ;
- une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression écrite.

Attention : le TCF ANF évalue exclusivement **les compétences linguistiques** et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Cas de dispense

Des cas de dispense sont prévus par l'article 5 du décret n°2019-1507 du 30 décembre 2019. Conformément à cet article, la dispense de passer un test linguistique peut être accordée par la préfecture pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme officiel. Le niveau minimum requis est le V bis (Brevet des collèges, CAP). Le diplôme doit avoir été délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français. **Toutefois, il convient de bien s'assurer auprès des autorités préfectorales que votre diplôme sera accepté ;**

- les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la préfecture).

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, merci de vous adresser directement aux services de préfecture.

Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.

Candidats en situation d'illettrisme

Les candidats à la naturalisation en situation d'illettrisme doivent se soumettre à la passation d'un test de niveau linguistique afin de pouvoir présenter un dossier conforme aux exigences du décret, c'est-à-dire contenant une attestation officielle. En cas d'obtention d'un niveau inférieur au B1, ces personnes seront reçues en entretien par des agents de préfecture.

TCF pour l'accès à la nationalité française : description générale

Quatre épreuves obligatoires

Compréhension orale
Compréhension écrite
Expression orale
Expression écrite

Épreuves obligatoires

Épreuves collectives

Compréhension orale

29 questions à choix multiple, une seule réponse correcte par question

Durée :
25 minutes

Compréhension écrite

29 questions à choix multiple, une seule réponse correcte par question

Durée :
45 minutes

Expression écrite

3 tâches : 3 textes à écrire (au total : 110 mots minimum, 240 mots maximum)

Durée :
30 minutes

Épreuve individuelle

Expression orale
3 tâches

Durée :
10 minutes

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

TCF pour l'accès à la nationalité française : les différentes épreuves

Les items de compréhension orale et la compréhension écrite du TCF pour l'accès à la nationalité française sont toujours originaux.
Ils se présentent tous sous la forme de QCM et sont au nombre de 29 pour chaque épreuve

- **Épreuve de compréhension orale : 29 items, 25 minutes.**

Ces questions permettent d'évaluer vos capacités à comprendre le français parlé et en particulier :

- des mots et des expressions courantes dans des situations de communication quotidiennes (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;

- l'essentiel de messages et d'annonces publiques ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision ayant trait à l'actualité ou sur des sujets personnels, professionnels ou éducationnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit standard.

• Épreuve de compréhension écrite : 29 items, 45 minutes.

Ces questions permettent d'évaluer vos capacités à comprendre le français écrit, et en particulier :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication quotidiennes (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- des informations dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail.

• Épreuve de production écrite : 3 tâches, 30 minutes

Cette épreuve évalue vos capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;

- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, ... ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans votre discours;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée.

TÂCHE 1

30 mots minimum
60 mots maximum



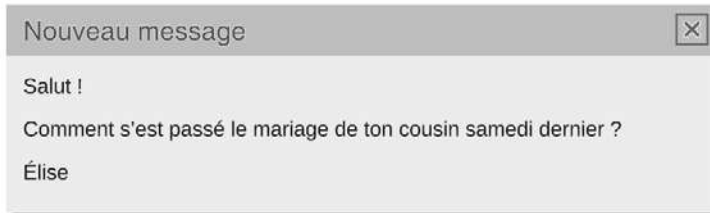
Vous répondez à Jenny. Vous décrivez votre amie Emma (âge, profession, caractère, etc.).

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à décrire une personne ou un groupe de personnes, un lieu, un objet, dans un message court et en réaction à une question posée.

TÂCHE 2

40 mots minimum

90 mots maximum



Vous répondez à Élise. Vous lui racontez le mariage de votre cousin.

→ **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à écrire un récit d'activités quotidiennes en fonction d'un objectif précis.

TÂCHE 3

40 mots minimum

90 mots maximum

Vous préférez faire vos courses au supermarché ou dans les petits magasins ? Sur un forum Internet, vous expliquez pourquoi.

→ **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à donner son opinion au sujet d'un lieu, d'un objet, d'une personne ou d'un groupe de personnes.

- **Épreuve d'expression orale : 10 minutes**

Trois tâches réalisées avec un jury.

- **Tâche 1 – Entretien dirigé sans préparation.**

Durée de l'échange : 2 minutes

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examineur).

- **Tâche 2 – Exercice en interaction sans préparation.**

Durée de l'échange : 3 minutes 30

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Les statuts de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

Exemple de tâche à réaliser :

Tâche 2 - Sujet 1

Je suis un agent immobilier. Vous cherchez un logement. Vous m'expliquez ce que vous cherchez.



Studio 20 m², centre-ville
meublé, kitchenette
Loyer : voir avec l'agence



2 pièces 35 m², proche centre, vide
Loyer : voir avec l'agence

- **Tâche 3 – Expression d'un point de vue sans préparation.**

Durée de l'échange : 3 minutes 30

Objectif de la tâche :

Le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée (sans temps de préparation), pendant 3'30 minutes à propos de ses goûts et ses opinions sur une thématique donnée.

Exemple de tâche à réaliser : Quelle est la ville que vous préférez ? Pourquoi ?

Dans cette épreuve, vous êtes évalué(e) sur vos capacités à :

- - prendre part à une conversation simple de nature factuelle ;
- - exprimer des goûts et des préférences ;
- - de manière limitée, exprimer des opinions.

TCF : niveaux évalués

Le TCF évalue six niveaux de connaissance du français, définis en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001). Dans un souci de lisibilité, les appellations de ces niveaux ont été simplifiées.

6	Supérieur avancé Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.	C2
5	Supérieur Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.	C1
4	Intermédiaire avancé Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.	B2

3	<p>Intermédiaire Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.</p>	B1
2	<p>Élémentaire avancé Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes, et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.</p>	A2
1	<p>Élémentaire Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.</p>	A1

TCF : les résultats

Personne ne peut échouer au TCF.

Chaque candidat au TCF ANF reçoit une attestation qui comporte :

- un score détaillé pour l'épreuve de compréhension orale assorti d'une indication de niveau ;
- un score détaillé pour l'épreuve de compréhension écrite assorti d'une indication de niveau ;

Élémentaire	Élémentaire avancé	Intermédiaire	Intermédiaire avancé	Supérieur	Supérieur avancé
100 à 199 points	200 à 299 points	300 à 399 points	400 à 499 points	500 à 599 points	600 à 699 points
A1	A2	B1	B2	C1	C2

- une indication de niveau assortie d'une note du 20 points pour l'épreuve d'expression écrite.
- une indication de niveau assortie d'une note sur 20 points pour l'épreuve d'expression orale ;
- une mention qui précise si le niveau global B1 a été atteint par le candidat.

Les résultats sont communiqués aux centres agréés. Aucun résultat n'est envoyé individuellement. Vous devrez récupérer votre attestation originale auprès de votre centre de passation.

Correction des épreuves

Le TCF est corrigé par scanneur, donc de façon totalement objective. Les feuilles de réponses sont numérisées. Les épreuves d'expression orale et écrite sont corrigées à l'aide de grilles standardisées par des correcteurs formés et habilités par le CIEP. Une double correction est assurée pour chaque épreuve d'expression écrite et pour chaque enregistrement d'expression orale.

Demande de recorection des épreuves d'expression écrite et orale

Un candidat peut adresser une demande de nouvelle correction des épreuves d'expression écrite et orale au centre de passation. Cette demande doit être formulée par le candidat, par écrit et en français. Le centre de passation transmet ensuite cette demande au CIEP. Toutefois, cette demande ne sera recevable que dans un délai d'un mois après l'envoi des attestations dans les centres de passation. Le candidat qui souhaite obtenir une nouvelle correction doit donc vérifier auprès du centre de passation jusqu'à quelle date il peut envoyer sa demande écrite. En fonction de la demande et du degré d'urgence, cette prestation sera facturée (entre 20 et 80 euros).

Si la note du candidat est modifiée, il en est informé et reçoit une nouvelle attestation TCF (celle-ci est transmise à son centre d'examen qui la lui remettra sur présentation d'une pièce d'identité et en échange de son ancienne attestation qui sera détruite). Si sa note ne change pas, un message en informe également le candidat.

Calcul des scores

Les scores² obtenus aux épreuves obligatoires du TCF et reportés sur l'attestation sont déterminés à partir du score brut. Le score brut correspond, pour chacune des parties et pour l'ensemble du test, au total des points obtenus (i.e. le nombre d'items réussis). Chaque bonne réponse est notée 1 point, chaque mauvaise réponse ou absence de réponse est notée 0. Ce score brut ne constitue pas une mesure en soi. La difficulté des items n'étant pas strictement identique d'une épreuve obligatoire à une autre, d'une partie du test à une autre, un barème est établi pour convertir le score brut en note calibrée (100 à 699) de manière à garantir une fidélité de l'évaluation des niveaux des candidats, quelle que soit la version du TCF. Cette conversion³ tient compte de la difficulté des items et permet de situer les candidats sur l'un des six niveaux définis par le *Cadre européen commun de référence* et à l'intérieur de chacun d'eux. Cette opération est réalisée quatre fois pour chaque version : pour chacune des trois parties constituant le TCF et pour le TCF global. Ces quatre conversions sont indépendantes les unes des autres et bien qu'il existe une très forte correspondance entre le score global et les scores obtenus aux trois parties, il n'existe aucune correspondance mathématique entre ces scores.

Chaque item du TCF a été prétesté et a fait l'objet d'analyses psychométriques poussées qui permettent de rejeter tous les items présentant un biais. Chaque item est ensuite calibré pour permettre l'évaluation des compétences linguistiques et langagières du candidat à son juste niveau. Le TCF est ainsi un instrument de mesure extrêmement fiable.

² Sur l'attestation de résultats au TCF ANF figurent quatre scores ainsi qu'un niveau global « B1 atteint » ou « B1 non atteint ».

³ Les bornes entre les niveaux sont invariantes, le nombre d'items pour y parvenir, lui, varie en fonction de leur difficulté. C'est donc bien le score, exprimé par centaine (100 à 199, 200 à 299... jusqu'à 699) qui détermine le niveau (1, 2... jusqu'au niveau 6).

Partie II

Passer le TCF

TCF : Les centres de passation du TCF



On peut présenter le TCF dans tous les centres de passation agréés répartis dans de nombreux pays du monde.

Le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile peut vous renseigner sur :

Les dates des sessions

Le lieu de la passation des épreuves

La procédure d'inscription

Le tarif

En cliquant sur le lien [<http://www.ciep.fr/coordonnees-centres-passation-tcf-laces-a-nationalite-francaise>], vous obtiendrez la liste des centres agréés TCF qui organisent des sessions TCF pour l'accès à la nationalité française.

TCF : modalités d'inscription

Le TCF a été conçu pour être présenté par un public de grands adolescents (à partir de 16 ans) et d'adultes. Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir présenter le TCF.

Pour vous inscrire à une session du TCF renseignez-vous auprès du centre de passation le plus proche pour connaître le calendrier des sessions. Au moment de l'inscription il vous sera demandé de fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité avec photo récente.

Il est possible de s'inscrire au TCF autant de fois qu'on le souhaite à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux passations.

En cas de force majeure (maladie, problème de transport en commun, grève, décès d'un proche, impératif professionnel), le candidat absent est remboursé intégralement de ses frais d'inscription à condition qu'il présente, dans le mois qui suit la date de session, un justificatif au centre de passation qui le transmettra ensuite au CIEP.

TCF pour les personnes en situation de handicap

Pour les personnes handicapées, le décret prévoit une dispense possible de de la passation de l'examen. Veuillez vous rapprocher des servir de préfectures pour obtenir de plus amples informations.

TCF : la passation

- **Les épreuves collectives de compréhension orale et de compréhension écrite**

Le jour de la passation, vous serez accueilli(e) par un surveillant. Il vous demandera de présenter votre pièce d'identité et votre convocation, il vous fera alors signer la feuille d'émargement. Il vous distribuera votre livret et votre feuille de réponses nominatifs. Il vous expliquera ensuite le fonctionnement de la feuille de réponses.

Liste des pièces d'identité acceptées.

- passeport ;
- carte d'identité ;
- carte de séjour ;
- carte de résident ;
- carte d'identité du pays d'origine ;
- permis de conduire.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- la nature et le format des épreuves ;
- la durée totale des épreuves ;
- la date de mise à disposition des résultats ;
- les sanctions encourues en cas de fraude ;
- les consignes des épreuves.

Conseils et recommandations

Pour bien réussir l'épreuve de compréhension orale :

- faites attention à bien gérer votre temps, le test est chronométré. Le surveillant vous rappelle régulièrement le temps qui vous reste avant la fin de l'épreuve ;
- écoutez bien les documents sonores et les questions car vous les entendrez une seule fois ;
- lisez bien les consignes ;
- lisez attentivement les questions et utilisez le temps à votre disposition pour réfléchir à vos réponses, ne répondez pas au hasard ;
- si vous hésitez trop longtemps, passez à la question suivante ;
- répondez directement sur la feuille de réponses, n'écrivez rien sur le livret.

- **L'épreuve collective de production écrite**

Le jour de la passation, vous serez accueilli(e) par un surveillant. Il vous demandera de présenter votre pièce d'identité et votre convocation, il vous fera alors signer la feuille d'émargement. Il vous distribuera votre livret nominatif.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- qu'il faut obligatoirement rédiger votre production dans l'espace réservé à cet effet, aucun brouillon n'étant corrigé ;
- qu'il faut faire tous les exercices ;
- que l'usage de grammaire, de dictionnaire ou de dictionnaire électronique n'est pas autorisé.

• L'épreuve individuelle d'expression orale

Avant de commencer l'entretien, l'examineur vous expliquera le déroulement de l'épreuve et vous rappellera les points importants, notamment :

- l'entretien sera évalué une première fois par l'examineur immédiatement après la passation ;
- l'entretien est enregistré afin de permettre une correction centralisée au CIEP ;
- l'entretien durera 10 minutes et comprendra 3 tâches ;
- à tout instant, vous pouvez faire répéter ou clarifier un mot ou une question si vous en ressentez le besoin ;
- l'examineur pourra vous interrompre si la durée de l'épreuve est dépassée.

L'examineur répondra ensuite à vos questions sur l'épreuve avant le début de l'entretien, pendant deux ou trois minutes. Les réponses, **à ce moment-là uniquement**, pourront être faites dans une autre langue que le français.

TCF : la préparation

Différents types d'ouvrages vous permettent de vous familiariser avec les items du TCF. Ils ont été élaborés par le CIEP, dans le respect de la forme définitive du test, telle que vous la découvrirez le jour de la passation.

- Les exemples d'items à consulter sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/tcf/tcf.php> et dans le présent manuel ;
- Une bibliographie est disponible sur le site du CIEP : http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/focus_ressources-preparation-tcf.pdf
- L'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du TCF sur le [site de RFI](#) ;
- L'entraînement aux épreuves obligatoires du TCF sur le site de TV5Monde : tv5monde.com/tcf

TCF : exemples d'épreuves

*Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés (page 49 de ce document).
Pour chaque question, vérifiez sur la feuille de réponse que le numéro de la question correspond bien.*

• Épreuve obligatoire de compréhension orale

Exemple 1 : consigne

Écoutez les 4 propositions. Choisissez celle qui correspond à l'image et cochez une case sur la feuille de réponses. Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés, en fin de fascicule.

Sur le livret vous voyez un dessin

Vous entendez 4 choix de réponse

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie



- A Allez vous coucher rapidement.
- B Finissez vos exercices de français.
- C Regardez la télévision maintenant.
- D Venez manger tout de suite.

- A
- B
- C
- D

Exemple 2 : consigne

Écoutez la question et les 4 réponses. Choisissez la réponse qui correspond le mieux à la question et cochez une case sur la feuille de réponses. Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés, en fin de fascicule.

Vous entendez une question et 4 choix de réponse:

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie

Pardon, Mademoiselle, à combien est la robe rouge, celle-là, là-bas ?

- A. C'est une taille 42.
- B. Elle ne coûte pas cher.
- C. Non, c'est celle-ci.
- D. Oui, elle est rouge.

- A
- B
- C
- D

Exemple 3 : consigne

Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses. Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés, en fin de fascicule.

Vous entendez un document sonore (ici un dialogue) et une question

- Vous réglez comment ?
- Par chèque.
- Je suis désolé, mais nous ne les acceptons plus. Cependant, nous acceptons toutes les cartes bancaires et les règlements en espèces.
- Oui, mais j'ai laissé ma carte à la maison et je n'ai pas assez de liquide.
- Bon, d'accord, mais c'est vraiment exceptionnel !

Comment le client va-t-il payer ses achats ?

Sur le livret vous lisez 4 choix de réponse

- A En espèces.
- B Par carte bancaire.
- C Par carte de crédit.
- D Par chèque.

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie

- A
- B
- C
- D

Exemple 4 : consigne

Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses. Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés, en fin de fascicule.

Vous entendez un document sonore (ici un extrait d'une émission de radio) et une question

Sur le livret vous lisez 4 choix de réponse

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie :

A en croire les agences de voyage, les Français qui voudraient voyager à l'étranger délaissent les destinations classiques. Ils privilégient des pays jusqu'alors peu visités. Par ailleurs, les difficultés économiques ne les freinent plus. Le président du Syndicat national des agences de voyages, prévoit une augmentation d'au moins 10% du nombre de ces départs, après la baisse importante constatée par le Ministère du Tourisme l'année dernière. Le président de l'Association des tours note de son côté une hausse appréciable des ventes de voyages à forfait cet hiver, à opposer aux mauvais résultats de la même saison l'année précédente. Enfin, Choisy - Tour, le premier réseau d'agences de voyages, se dit très satisfait, avec une hausse très sensible du chiffre d'affaires pour la période de mars à juin, et beaucoup de forfaits lointains.

Selon le journaliste, quel comportement adoptent les Français qui partent en vacances à l'étranger ?

- A. Ils délaissent les formules à forfait.
- B. Ils ont tendance à changer leur destination habituelle.
- C. Ils partent moins pour des raisons économiques.
- D. Ils préfèrent voyager en hiver qu'au printemps.

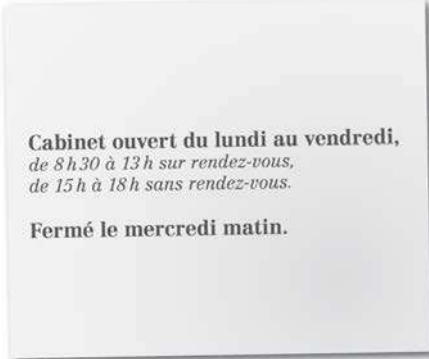
- A
- B
- C
- D

- **Épreuve obligatoire de compréhension orale**

Exemple 5 : consigne

Lisez les documents. Pour chaque question, choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret vous lisez



Cabinet ouvert du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 13 h sur rendez-vous,
de 15 h à 18 h sans rendez-vous.

Fermé le mercredi matin.

Cochez la bonne réponse sur la feuille de réponses

Question 21

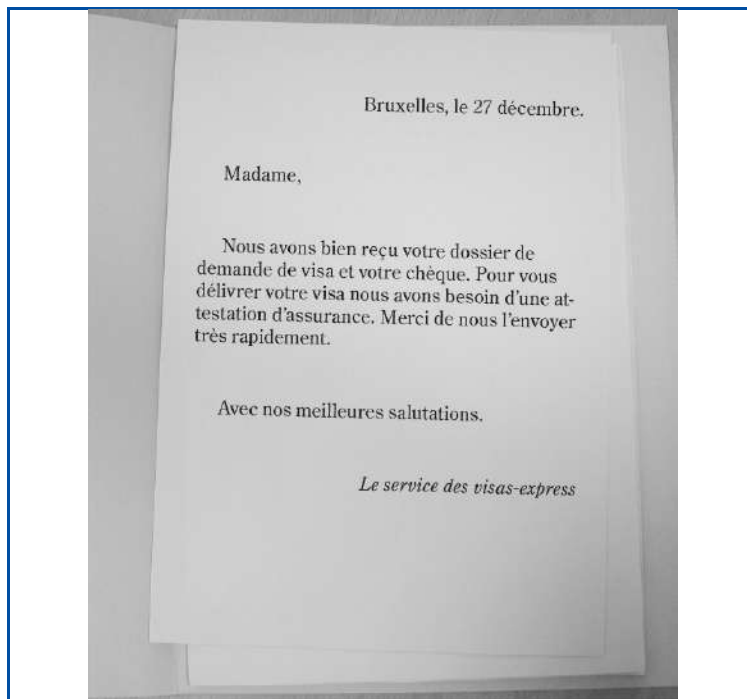
Quand pouvez-vous voir un avocat sans rendez-vous ?

- A En matinée.
- B À tout moment.
- C Le samedi.
- D Dans l'après-midi.

A B C D
21

Exemple 6 : consigne

Lisez les documents. Pour chaque question, choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.



<p>Question 25</p> <p>Que doit faire la femme ?</p> <p>A Payer son visa.</p> <p>B Refaire sa demande.</p> <p>C Poster un document.</p> <p>D Renvoyer son dossier.</p>	<p>25</p> <table><tr><td>A</td><td>B</td><td>C</td><td>D</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></table>	A	B	C	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	B	C	D						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

- **Épreuve obligatoire d'expression écrite**

Retrouvez un exemple de sujet d'expression orale du TCF à télécharger sur les pages TCF du site du CIEP.

- **Épreuve obligatoire d'expression orale**

Retrouvez un exemple de sujet d'expression orale du TCF à télécharger sur les pages TCF du site du CIEP.

TCF : questions fréquemment posées

Consultez la foire aux questions (FAQ) sur les pages TCF du site du CIEP.

Sanctions en cas de fraude et falsification

Les fraudes aux examens sont des délits de nature disciplinaire régis par le décret du 13 juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995.

Tricher lors d'un examen est une fraude. Il est notamment interdit de :

- se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve,
- utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone par exemple),
- prendre en photo les épreuves ou enregistrer les bandes sonores,
- utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio,
- communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve,
- utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis,
- commettre un plagiat (reproduire partiellement ou intégralement des documents existants, qu'ils aient été mémorisés ou copiés),
- copier sur son voisin.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de votre copie, vous risquez :

- l'annulation de vos résultats,
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années,

- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

Au moment de la correction des épreuves et en cas de suspicion de fraude, le CIEP se réserve le droit d'invalidier les résultats. En ce cas, le candidat ne se verra pas délivrer d'attestation mais pourra repasser le test en s'acquittant de nouveaux frais d'inscription.

En cas de falsification d'une attestation du TCF, le CIEP annulera l'attestation mise en cause et prendra des mesures disciplinaires.

Attention : Les agents en charge du suivi du dossier nécessitant une attestation du TCF (agents des préfectures, dans les universités, les campus France, etc.) ont accès aux résultats obtenus par les candidats du TCF.

Par ailleurs, l'utilisation abusive ou la reproduction des livrets de test, des feuilles de réponses et des documents audio entraînent des poursuites prévues par la loi (article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI du 1er juillet 1992). Le non-respect de cette clause est constitutif du délit de contrefaçon (article L 335-2 CPI). L'utilisation abusive ou la reproduction du matériel de test expose à des sanctions pénales et civiles.

Comment mes données personnelles seront-elles traitées ?

Le CIEP collecte certaines données afin de vous permettre de passer le TCF.

Les renseignements suivants seront collectés : nom de famille, prénom, date de naissance, pays de nationalité/d'origine, langue maternelle.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD)

En vous inscrivant au TCF, vous autorisez le CIEP à conserver vos données pendant 8 ans.

La majorité des données d'un candidat, collectées pour la passation du test, sont conservées pendant les deux ans de validité du test + cinq ans supplémentaires, à partir de la date de passation. Elles sont conservées chez nous et restent accessibles aux personnes impliquées dans la gestion des tests. Ces données sont ensuite anonymisées pour permettre des analyses statistiques qui permettent l'amélioration de nos certifications.

Deux données précises, à savoir l'enregistrement de la voix (expression orale) et la signature du candidat, sont détruites avant, respectivement deux ans et trois ans après la date de passation.


Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : cil@ciep.fr

- par voie postale : Délégué à la protection des données du CIEP, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Annexes

1. La feuille de réponses

 Code Candidat
Serena Achte

Date de naissance
Pays de naissance
Nationalité
Langue usuelle



NOM / PRÉNOM(S)

PARTIE I COMPREHENSION ORALE

A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

PARTIE II COMPREHENSION ECRITE

A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	54	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	47	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	55	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	48	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	56	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	49	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	57	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	58	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	51	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	52	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Au verso, [les grilles de niveaux et d'interprétation des scores](#). Le centre d'examen peut imprimer un duplicata sur simple demande (le verso sera vide).

Corrigés des épreuves obligatoires

Compréhension orale :

Exemple 1	D
Exemple 2	B
Exemple 3	D
Exemple 4	B

Compréhension écrite :

Exemple 5	D
Exemple 6	C

Pour toute information complémentaire

- Contactez le CIEP : tcf@ciep.fr
- Consultez notre site : <http://www.ciep.fr/tcf-anf/index.php>
- Contactez votre centre agréé http://www.ciep.fr/tcf-anf/annuaire_centres.php



© France éducation international

La marque TCF ® ainsi que le logo TCF ® sont déposés à l'INPI, Institut national de la propriété industrielle.